

**Formation professionnelle supérieure**

# Le modèle suisse s'améliore progressivement

**Une solution se dessine pour le financement des filières de formation des écoles supérieures. La situation des cours préparatoires aux examens professionnels et supérieurs est plus complexe. Le classement des titres dans le contexte international exige aussi une solution.**

Par Kathrin Hunziker, cheffe de l'unité Formation professionnelle et écoles du degré secondaire II du canton d'Argovie, présidente de la Commission formation professionnelle supérieure et continue (CFSC) de la CSFP.

— La formation professionnelle supérieure est un modèle éprouvé de qualification professionnelle supérieure, axé sur le marché du travail et qui répond à ses besoins. Elle aboutit aux qualifications nécessaires pour une activité professionnelle exigeante. Les atouts de la formation professionnelle supérieure ne sont toutefois qu'insuffisamment perçus, notamment au niveau international. Il faut donc aspirer à un positionnement clair de la formation professionnelle supérieure sur le plan international. Simultanément, les questions de financement doivent être abordées au niveau national, vu que le financement de la formation professionnelle supérieure par les pouvoirs publics n'est pas encore réglé de façon optimale.

La formation professionnelle supérieure englobe les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs ainsi que les filières de formation dans les écoles supérieures (tertiaire B). Ses atouts sont l'étroite relation entre théorie et pratique, le rendement élevé de la formation et le fort taux d'employabilité de ses diplômés. La loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur en 2004 a reconnu à la formation professionnelle supérieure son caractère de domaine propre en la démarquant de la formation continue à des fins professionnelles.

Depuis 2004, environ 20 000 professionnels obtiennent chaque année un titre dans ce domaine, par rapport aux quelques 30 000 diplômes décernés par les universités et les hautes écoles spécialisées HES (tertiaire A). Cette évolution satisfaisante ne doit toutefois pas occulter

les problèmes existant au sein de la formation professionnelle supérieure, que la Suisse doit résoudre si elle veut renforcer ce modèle à succès. Cela concerne le positionnement international généré dans le domaine des hautes écoles par la réforme de Bologne. En effet, le classement dans le contexte international fait défaut aux titres de la formation professionnelle supérieure. C'est un inconvénient de poids pour la mobilité des professionnels, vu que leurs titres et qualifications ne sont souvent pas reconnus à l'étranger comme ils le mériteraient. L'Office fédéral

par de fortes différences d'un canton à l'autre et par une certaine opacité. Depuis plusieurs années, les partenaires de la formation professionnelle se battent pour une meilleure solution qui devrait notamment permettre la libre circulation dans ce domaine. Les lacunes dans les données disponibles sur la structure des coûts et du financement de la formation professionnelle supérieure ont été constamment un obstacle dans les discussions. Il a donc été impossible de faire entrer en vigueur dans les délais (1.1.2008) un nouvel accord intercantonal sur le financement de la formation professionnelle supérieure. Voilà pourquoi la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé de repousser l'adoption d'un accord sur les contributions à la formation professionnelle supérieure, pour clarifier avec la Confédération les questions en suspens, notamment en matière d'offre et de financement. Une solution transitoire a dû être trouvée, sur la base de l'accord sur les hautes écoles spécialisées du 27 août 1998. Le problème de cet accord est qu'il ne prévoit aucune obligation de financement pour les cantons, qui sont par conséquent libres de décider individuellement quelles offres ils souhaitent soutenir (principe de l'aide «à la carte»).

## Les partenaires luttent depuis des années pour une meilleure solution.

de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) déploie, à plusieurs niveaux, des efforts redoublés pour améliorer le positionnement du système suisse de formation professionnelle et, par conséquent, de la formation professionnelle supérieure.

## Le problème du financement

La réglementation du financement de la formation professionnelle supérieure par les pouvoirs publics est un deuxième défi de taille. Par rapport aux hautes écoles, la portion congrue de ce financement déclenche des discussions récurrentes. En outre, par son histoire même, le système de financement de la formation professionnelle supérieure est caractérisé

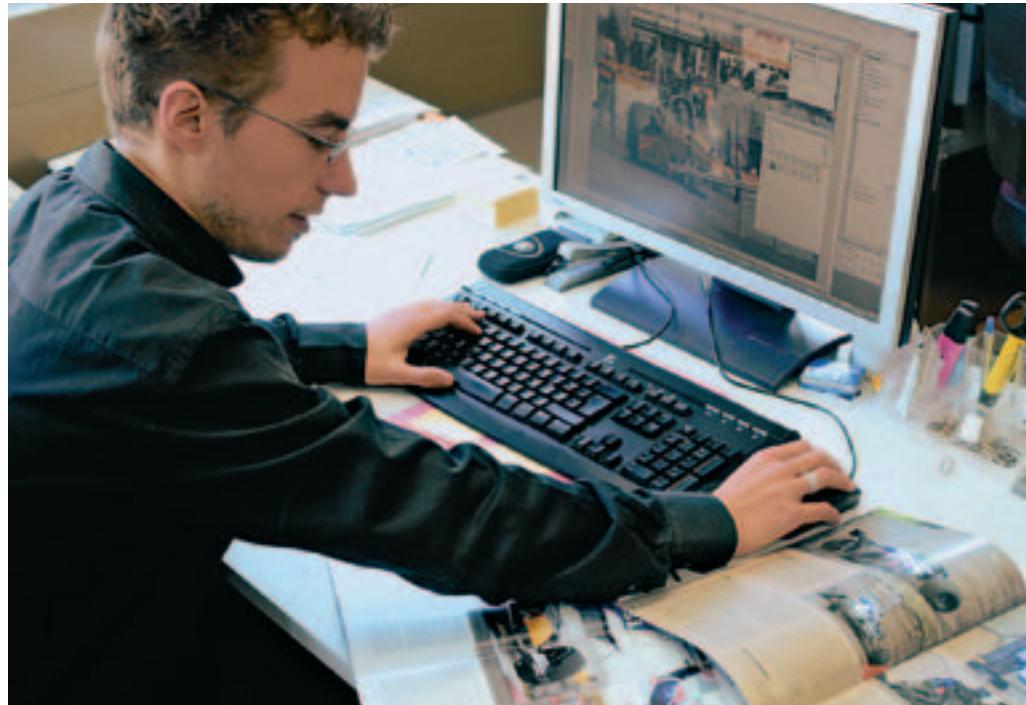
## Projet d'accord intercantonal

Des enquêtes et des études plus précises sur certains problèmes spécifiques ont permis d'avoir une vision plus claire du contexte général. De ce fait, il a été possible d'élaborer ou d'approfondir des

propositions concrètes au sein de diverses instances et à différents niveaux. En mai 2010, la CDIP a mis en consultation le projet d'un accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures. A l'occasion de sa séance du 13 mai, le Comité de la CDIP a approuvé l'esquisse de solution et la marche à suivre présentées par le groupe de travail (CSFP et SG CDIP) chargé de cette question. La garantie de l'entièvre libre circulation des étudiants, et la définition des contributions à verser sous forme de montants forfaitaires en fonction des coûts moyens des filières de formation, sont deux éléments essentiels du nouvel accord. Or la CDIP ne pourra adopter ce texte que lorsque les questions en suspens relatives aux domaines santé et social, agriculture et sylviculture auront été réglées; la totalité de leur financement était autrefois assurée par les pouvoirs publics. Le texte définitif de l'accord devrait être adopté en mars 2012 par la CDIP et être ensuite soumis aux cantons pour ratification. Le financement des filières écoles supérieures (ES) semble donc se rapprocher d'une solution.

#### **400 règlements d'examen**

Bien plus complexe est la situation des cours préparatoires aux examens professionnels (EP) et examens professionnels supérieurs (EPS) avec leurs 400 règlements d'examen. Les enquêtes de l'OFFT ont identifié 500 prestataires de cours en Suisse, qui proposent plus de 1000 cours différents. En effet, à la différence des filières de formation ES, ces cours préparatoires ne sont pas réglementés – et c'est leur plus grand atout: selon la formation préalable (formation professionnelle initiale, ES, HES, université, etc.), les étudiants peuvent choisir l'offre idoine. Par contre, si les cours devaient être réglementés et normalisés, les besoins individuels des étudiants s'en trouveraient pénalisés. Mais en même temps, la non-réglementation des cours préparatoires est un obstacle rédhibitoire à un accord



Les étudiants de la formation professionnelle supérieure financent diversement leur formation, mais en grande partie eux-mêmes.

intercantonal sur leur financement, raison pour laquelle seules les filières de formation ES sont régies par l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures.

En janvier 2011, l'OFFT a organisé une première rencontre au sommet avec les représentants des partenaires dans l'intention de renforcer la formation professionnelle supérieure et de clarifier la question du financement des examens et des cours préparatoires. En l'occurrence, les participants ont donné leur aval à une procédure par étapes. L'OFFT a réagi par la mise à disposition cette année déjà des ressources nécessaires à l'élaboration de règlements d'examen, et par l'augmentation de sa participation aux frais d'examens, ce qui devrait conduire à une baisse des taxes d'examens.

#### **Augmenter la part fédérale?**

On envisage à moyen terme de relever nettement la part de la Confédération aux frais d'examens, mais cela presuppose une révision partielle de l'ordonnance sur la formation professionnelle. Les

partenaires sont convenus de soumettre parallèlement à une analyse en profondeur les questions afférentes au financement des cours préparatoires et de poursuivre les mandats d'études déjà octroyés. Tous les participants se sont déclarés disposés à examiner sans aucun préjugé toute la panoplie des propositions, en matière de modèles de financement et de montant des contributions. L'adoption d'une solution viable n'est pas pour tout de suite. Mais les augures sont bien plus favorables qu'autrefois, principalement parce que la situation s'est éclaircie. –